

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0351

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais (SAGE) - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Attribution et demande de subventions

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Barge

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0351**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais (SAGE) - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Attribution et demande de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est Lyonnais (SAGE) a été approuvé par arrêté inter préfectoral (Rhône-Isère) le 24 juillet 2009.

Le SAGE est un document réglementaire de planification qui vise une gestion équilibrée et patrimoniale de la ressource en eau souterraine et des milieux aquatiques de l'est lyonnais. Les aquifères de ce territoire sont d'une importance cruciale vis-à-vis de nombreux usages, notamment celui de l'approvisionnement en eau potable.

La mise en œuvre du SAGE est pilotée par une Commission locale de l'eau (CLE). La mise en œuvre de certaines actions du SAGE est formalisée par un contrat de milieu. Un comité de milieu a été constitué le 30 octobre 2009. Il est de même composition que la CLE.

Le Département du Rhône est la structure porteuse du SAGE (délibération du Conseil général du 5 octobre 2007). Il assure l'animation et le secrétariat de la CLE, du comité de milieu, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines actions. La collectivité héberge à ce titre une équipe de quatre personnes. Les partenaires suivants, représentés à la CLE et tenus dans ce cadre informés de l'avancement de la procédure, participent au financement de la démarche SAGE : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Métropole de Lyon et Département du Rhône.

La Métropole de Lyon participe au financement des frais de fonctionnement de l'équipe SAGE à hauteur de 20% du montant total TTC. Les actions du SAGE, de type acquisition de connaissance, suivis ou communication, sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône. En cas de besoin, certaines de ces actions peuvent être conduites sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon.

Le programme et le coût prévisionnel des actions sont arrêtés par la CLE avant le 31 décembre de chaque année.

Pour chaque action, le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel et les conditions de participation de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône sont notifiés dans la convention d'application.

Le taux de participation de la Métropole de Lyon varie entre 10 et 50 % suivant les actions. Les autres financeurs sont le Département du Rhône et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

La convention d'application pour l'année 2015, précise les modalités techniques et financières de réalisation des actions à mener.

**Bilan des actions 2014 :**

Le SAGE a porté en 2014 plusieurs actions, dont le bilan a été présenté en CLE du 19 décembre 2014 et dont les principales sont :

-la gestion et l'analyse du réseau de suivi :

- . une première version du plan de gestion dynamique de la ressource,
- . la construction du contrat de milieu et la mise en place d'un réseau de suivi associé,
- . le lancement de l'étude érosion et ruissellement,
- . la présentation de la charte "zéro phyto" aux communes et collectivités,
- . le guide pour la compatibilité SAGE/PLU ainsi que les diagnostics des PLU.

## Programmation 2015

### Coût de personnel

L'équipe SAGE, installée au sein du Département du Rhône, est constituée d'un responsable d'équipe, de deux chargés d'études et d'un agent à mi-temps chargé de la gestion administrative et financière.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'équipe SAGE est évalué pour l'année 2015 à 171 500 € TTC, dont 20 % est pris en charge par la Métropole de Lyon soit 34 300 €.

### Plan d'actions

Les actions programmées en 2015 sous maîtrise d'ouvrage du Département sont les suivantes :

1. Gestion et exploitation du réseau de suivi (eaux souterraines) - coût total estimé : 74 000 € TTC,
2. Gestion et exploitation du réseau de suivi (eaux superficielles) - coût total estimé : 5 200 € TTC,
3. Lancement de l'étude préalable au contrat vert et bleu - coût total estimé : 80 000 € TTC,
4. Poursuite d'actions de communication auprès d'acteurs du territoire concernés par la nappe - coût total estimé : 6 000 € TTC.

Le budget prévisionnel des actions à lancer et poursuivre en 2015 est évalué à 336 700 € TTC. La participation financière de la Métropole de Lyon est détaillée ci-dessous pour chaque action du programme prévisionnel.

Le taux de participation de la Métropole varie entre 10 et 50 % suivant les actions. La participation totale de la Métropole pour 2015 est de 69 800 €.

Action	Coût prévisionnel des actions (en € TTC) en 2015	Coût prévisionnel pour la Métropole (en € TTC) et taux de participation en 2015
Équipe SAGE	171 500	34 300 (20 %)
1 - Réseau de suivi de la nappe (eaux souterraines)	74 000	7 400 (10 %)
2 - Réseau de suivi de la nappe (eaux superficielles)	5 200	2 600 (50 %)
3 - Étude préalable au contra Vert et bleu	80 000	24 000 (30 %)
4 - Actions de communication	6 000	1 500 (25 %)
<b>Total de la subvention de la Métropole :</b>		<b>69 800 € TTC</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - le programme d'actions à mener en 2015 visant l'établissement, par le Département du Rhône ou la Métropole de Lyon, des suivis de la nappe et des études et actions prévues au programme prévisionnel pour 2015,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 69 800 € au profit du Département du Rhône dans le cadre du programme d'actions 2015 pour la mise en œuvre des actions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour celles menées sous maîtrise d'ouvrage du Département et le financement du fonctionnement du budget prévisionnel de l'équipe SAGE,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,

b) - signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement au titre de l'animation du SAGE pour 2015, pour un montant de 34 300 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196 ; celles au titre du programme d'actions 2015 (69 800 €) seront inscrites au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 6742 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**